

Pièces administratives obligatoires pour établir un contrat d'abonnement

1. Si vous êtes propriétaire

- ✓ une copie de votre (vos) pièce(s) d'identité (*carte d'identité, passeport*),
- ✓ une attestation de propriété,
- ✓ pour les sociétés immobilières : acte de création
- ✓ le relevé du compteur d'eau (*photo imprimée du compteur acceptée*),
- ✓ vos coordonnées : numéros de téléphone, courriel,
- ✓ un RIB (*pour effectuer les remboursements potentiels*)

2. Si vous êtes locataires

- ✓ une copie de votre (vos) pièce(s) d'identité (*carte d'identité, passeport*),
- ✓ une copie de votre contrat de location (*et éventuellement le nom de l'ancien locataire*)
- ✓ une copie de votre état des lieux précisant le relevé du compteur d'eau (*photo imprimée du compteur acceptée*),
- ✓ vos coordonnées : numéros de téléphone, courriel,
- ✓ un RIB (*pour effectuer les remboursements potentiels*)

3. Si le contrat concerne un local à usage professionnel et/ou commercial

- ✓ une copie de la pièce d'identité du gérant, du responsable (*carte d'identité, passeport*),
- ✓ une copie de votre contrat de location ou de l'attestation de propriété,
- ✓ SIRET : extrait du répertoire SIRENE ou Kbis
- ✓ vos coordonnées : numéros de téléphone, courriel,
- ✓ un RIB (*pour effectuer les remboursements potentiels*)

Lors de l'inscription, des frais vous seront réclamés pour régler :

- les frais de dossier,
- les frais liés à l'ouverture du branchement (si celui-ci est fermé),
- les frais liés à l'abonnement au(x) service(s)
- les frais liés à l'avance sur consommation

Courriel : contact@siaepavi.fr